



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Cycle foncier et installation des jeunes agriculteurs

Mr Pierre Boisseau

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Boisseau Pierre. Cycle foncier et installation des jeunes agriculteurs. In: Économie rurale. N°105, 1975. Population et travail agricoles. pp. 69-70;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2345>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1975\\_num\\_105\\_1\\_2345](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_105_1_2345)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# IVD, CYCLE FONCIER ET INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

par Pierre BOISSEAU  
INRA, Montpellier

Observée chez une partie importante des agriculteurs âgés dans des régions de petites exploitations, l'hostilité ou l'indifférence à l'égard de l'indemnité viagère de départ des vieux paysans ne s'explique pas par une mentalité rétrograde ; elle est simplement la conséquence de l'attachement à un mode de fonctionnement social qui facilite l'installation des jeunes agriculteurs.

Dans une enquête par entretien faite en 1970 auprès de 80 agriculteurs, de plus de 55 ans, dans tout le département, l'ADASEA de la Manche (1) et moi-même avons montré pourquoi les paysans refusent le rôle économique (restructuration) imparti initialement à l'IVD pour n'en retenir que le rôle social (assistance), le tout justifié par une philosophie sociale fondée sur l'initiative et la responsabilité.

## REFUS DU ROLE ECONOMIQUE DE L'IVD Cycle foncier et rôle de la petite exploitation dans la société paysanne de la Manche.

Pour comprendre le rôle joué par l'IVD, il faut se replacer dans le cadre du cycle foncier de la société paysanne telle qu'elle existait dans les faits et gestes de 1950 et telle qu'elle persiste encore dans la mentalité des exploitants âgés et même des plus jeunes (2). La « carrière » d'un agriculteur de la jeunesse à la vieillesse, montre le parallélisme entre la composition du groupe familial et le volume de l'exploitation, c'est-à-dire le cycle foncier (3).

### 1) Le mécanisme du cycle foncier.

1. Les trois stades principaux de la biographie paysanne : installation, croissance et « retraitement » (4).

- L'exploitant s'installe sur une petite ferme, du moins une fraction importante des jeunes.
- Lorsque le capital, surtout le cheptel, a augmenté et que les enfants ont grandi, l'exploitant accroît la dimension de l'exploitation par différents moyens, sur place ou en se réinstallant ailleurs.
- Les enfants partis, sauf le dernier qui le remplace souvent sur une partie de l'exploitation précédente, l'exploitant se retire sur l'autre partie ou se réinstalle sur une petite propriété de subsistance.

2. Place de la petite exploitation dans la croissance.

Dans une perspective dynamique, la petite exploitation joue un rôle privilégié au début et à la fin de la carrière d'un paysan.

— Elle permet de s'installer à des jeunes qui ne disposent pas de capitaux importants, puis ces jeunes épargnent grâce à leur travail, non pas sous forme monétaire, mais en cheptel, puis en terre.

Les paysans âgés peuvent subsister en gardant une certaine indépendance à l'égard des enfants, laissés libres d'exploiter et de vivre à leur guise dans une autre exploitation.

Habitué à l'idée de laisser la place au dernier fils, la perspective du changement de logement ne paraît donc pas poser de problème aux enquêtés comme pourtant l'accroissement prévisible et brusque des déménagements le laissait craindre.

La petite exploitation est un facteur de croissance, de mobilité, d'autonomie des enfants ; bref, toutes choses qui

favorisent le progrès technique et économique. Cela pourrait expliquer l'orientation précoce de la Basse-Normandie vers la spécialisation et l'économie de grand marché grâce à l'élevage, au 19<sup>e</sup> siècle.

**b) L'IVD est un obstacle à l'installation des jeunes. En rompant le cycle foncier par la concentration des terres, l'IVD accroît l'exode des jeunes en entravant leur installation.**

1. L'IVD concentre les terres.

Les deux caractères importants de l'indemnité :

- augmentation forte mais momentanée de la mobilité foncière ;
- obligation de céder les terres à des exploitants disposant d'une surface minimale, aboutissant à supprimer une partie du volant disponible de petites exploitations, au profit momentané des exploitations en croissance dont l'IVD facilite certes la modernisation mais au détriment de la pyramide des âges.

2. La concentration n'arrête pas l'exode des jeunes.

Les terres cédées profitent surtout aux exploitants proches de la maturité disposant de main-d'œuvre familiale, d'ailleurs pour peu de temps peut-être... Elle avantage bien entendu des jeunes, mais des jeunes déjà installés. Au contraire, elle n'accroît pas les chances des plus jeunes de pouvoir à leur tour s'installer malgré des difficultés croissantes qui tiennent à l'accroissement inéluctable du capital d'exploitation.

L'IVD provoque donc un déséquilibre accru de la pyramide des âges des exploitants. Au lieu d'être un facteur de rajeunissement, donc de progrès, elle serait un facteur potentiel de sclérose au-delà de la constitution d'exploitations viables. Mesure statique, l'IVD s'oppose au dynamisme des sociétés paysannes, inapparent à court terme mais réel à long terme. Un dynamisme qui n'exclut pas la solidarité.

## ACCEPTATION DU ROLE SOCIAL DE L'IVD : Expression de l'idéal mutualiste des paysans.

Si chacun est tenu de travailler selon ses capacités, il peut recevoir des autres selon ses besoins minimaux. La société paysanne, dans la Manche comme ailleurs, avec des nuances de proportion, mélange les contraires : l'initiative libérale et la solidarité collective, une solidarité motivée par une situation de fait : l'incapacité ou l'âge.

(1) L'attitude des agriculteurs âgés à l'égard de l'indemnité viagère de départ, ronéoté, 31 pages, Saint-Lô, 1971. L'analyse des entretiens est confirmée par les propos que tiennent aussi les demandeurs d'IVD, dans les permanences de l'ADASEA comme par les observations que j'ai pu faire dans d'autres départements.

(2) Au sujet des jeunes, des études approfondies de collectivités locales seraient révélatrices. Voir à ce sujet l'étude sur une commune de la Manche, par J.-P. FREMEAUX, Montpellier.

(3) Cette notion a été proposée dans un texte rédigé le 11 janvier 1971 à l'intention de l'ADASEA, l'essentiel des fondements théoriques, repris ici, m'ont d'ailleurs été inspirés par le groupe des agronomes-économistes russes de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, animé par M. Basile KERBLAY en 1963-64. La notion de cycle foncier est reprise par M. TENNEVET, directeur de l'ADASEA, page 60.

(4) En 1950, on comptait dans la Manche 40.003 exploitations et 1.000 installations de jeunes compensaient 1.000 disparitions d'exploitants âgés. Source : Bureau d'Etudes de la Chambre d'Agriculture.

**a) L'IVD est reçue comme une assurance sociale pour incapacité de travail.**

**1. L'indemnité est contre nature pour un homme bien portant.**

Elle ne lui assurerait pas un revenu suffisant alors que ses capacités lui permettraient facilement de conduire son exploitation, soit en travaillant lui-même, soit grâce à l'aide de membres de la famille, de voisins ou de salariés.

L'IVD n'est acceptable que dans certaines circonstances par exemple en cas de cessation d'exploitation au terme d'un bail ou bien lorsque le montant de l'IVD est supérieur au revenu de l'exploitation.

La notion d'indemnité paraît alors compenser des charges de plus en plus importantes. Enfin, l'IVD peut être la juste récompense d'une vie d'efforts pour un exploitant parti de rien et freiné par la malchance.

**2. L'indemnité est acceptée en cas d'incapacité. L'abandon de l'exploitation paraît alors presque normal ; on se résigne à demander l'IVD plus qu'on ne réclame son droit.**

**b) ...ou comme un complément de retraite**

De même que la solidarité nationale peut valoir une retraite aux agriculteurs âgés, de même est-il admis que l'indemnité viagère de départ puisse constituer un revenu complémentaire, pour les paysans qui en ont besoin.

Ici transparait le désir de n'être pas assisté mais de recevoir seulement son dû, selon son mérite, en conformité avec l'esprit mutualiste paysan, eu égard aux circonstances qui n'ont pas permis au labeur personnel d'être assez fructueux. La philosophie sociale des paysans « manchots » est fondée sur le travail et l'initiative.

**UNE PHILOSOPHIE SOCIALE  
FONDEE SUR LE TRAVAIL  
ET LA RESPONSABILITE**

**a) Un idéal de promotion personnelle par le travail**

**1. Le travail et le besoin d'activité**

Le fonctionnement de la société locale est assez clair. Chacun, par son travail et d'autres qualités individuelles, peut non seulement subsister mais assurer sa promotion ; il peut atteindre cet objectif dans la société locale et peut-être, au-delà, dans la société élargie, sinon soi-même, du moins ses enfants. Le besoin d'activité correspond à la valeur reconnue au travail comme moteur de l'existence et de la subsistance paysannes. Etre incapable de travailler, ne rien faire, constituent des situations un peu assimilées à la mort.

**2. La liberté dans l'ordre**

Un tel fonctionnement repose sur le respect de quelques valeurs propres à favoriser l'épanouissement individuel. La plus importante est la liberté. On trouve aussi dans les en-

tretiens des références aux valeurs qui en découlent, tels que : droits du propriétaire, respect des différents statuts fonciers, égalité ; celle-ci est vue non pas statiquement mais comme égalité dans la course à la promotion par le travail et l'épargne.

On cite aussi les avantages de l'expérience acquise : les jeunes en sont dépourvus ; ils doivent donc l'acquérir en faisant leurs preuves sur une petite exploitation. Importance attachée également à l'ordre, utile tant à la promotion des salariés qu'à la jouissance de l'épargne acquise.

**b) L'opposition à l'intervention de l'Etat**

**1. Représentation du circuit économique local**

Les enquêtés se représentent clairement le circuit économique local : le travail et les produits ne sont pas gratuits ; tout se paie. On ne conçoit pas d'enrichissement sans cause ; toute somme reçue a une contrepartie, immédiate ou différée.

**2. Crainte du remboursement**

Aussi de nombreux enquêtés se demandent-ils quelle est la source de l'argent versé à titre d'IVD. Ils craignent d'avoir à rembourser un jour, eux ou leurs enfants. Habités qu'ils sont à être aidés par leurs enfants quand ils sont impotents, ils imaginent donc que par l'indemnité, l'Etat se substitue aux enfants défailants, moyennant hypothèque sur leur terre.

En définitive, pour les paysans de la Manche, la pyramide des exploitations est calquée sur celle de la vie ; comme elle, il faut la respecter. L'intervention économique, dans ces conditions, est inconcevable si elle bouleverse l'organisation socio-économique. Par contre, une intervention de caractère « assistanciel », peut se justifier dans certaines circonstances.

**CONCLUSION**

On voit transparaitre dans les comportements des paysans de la Manche un idéal bien bourgeois ; ceci ne fait que confirmer les analyses généralement faites sur les paysans normands. Si cet idéal est incompatible avec l'élargissement et la complexité des sociétés techniquement avancées, on ne peut nier sa cohérence, son dynamisme et sa souplesse. On ne peut en dire autant de l'IVD comme d'autres mesures qui ont pu accélérer « l'embourgeoisement » des sociétés paysannes, au détriment du renouvellement réel des vieux par les jeunes, et finalement du développement de certaines régions.

A une politique agricole qui impose une restructuration statique, source de sous-développement, substituons une politique qui instaure les conditions du dynamisme régional, qui sera aussi agricole, en misant sur l'entrepreneur d'activités autres qu'agricoles et sur la modernisation véritable dans les villages, sur le tas, de tous les agriculteurs.